

FICHE DE SAISINE



DE L'OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DU DIALOGUE SOCIAL ET DE LA NEGOCIATION COLLECTIVE DE COTE D'OR

Rappel

L'Observatoire départemental peut être saisi par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs de toutes difficultés rencontrées dans le cadre d'une négociation.

Il apporte également son concours et son expertise juridique aux entreprises de moins de 50 salariés de son ressort dans le domaine du droit social.

Un salarié intéressé peut également saisir l'Observatoire.

La présente fiche est à retourner à l'adresse mail suivante :

bfc-ud21.direction@direccte.gouv.fr

Saisine

Auteur de la demande (Nom, Prénom, Qualité, Entreprise) :

Coordonnées :

- Téléphone :
- Courrier électronique :

Entreprise

Organisation Syndicale

Organisation Patronale

Motif de la Saisine :

- Difficulté rencontrée dans le cadre d'une négociation
- Demande de concours et d'expertise en matière du droit du travail

Objet de la saisine :